La CGT Pénitentiaire

Refonte de la carte pénitentiaire :

Personnels en danger !

Destruction du service public pénitentiaire !

En moins de 20 ans, près de 30000 places de prisons ont été créées. Ces constructions ont toujours été justifiées pour solutionner le problème de la surpopulation pénale et de la vétusté de la plupart des prisons.
Aujourd'hui, nous pouvons compter 55 000 places de prisons pour 63000 personnes incarcérées.

Les chiffres prouvent incontestablement que l'agrandissement du parc pénitentiaire sans changement de politique pénale est inefficace, même sur du long terme, pour enrayer la surpopulation pénale.

Les derniers programmes immobiliers ont été effectués avec le concours de sociétés privées dans le cadre de partenariat public-privé.
Selon l'Etat, la première raison de faire appel à des prestataires privés serait financière et économique.
Là aussi, les chiffres confirment que la gestion privée coûte plus cher que la publique.
Pour exemple : à la direction interrégionale de Lille, la gestion déléguée représente 60 % du budget de fonctionnement pour 36 % de la population carcérale. Entre autre, la location du CP Le Havre s'élève à 8 millions d'euros par an sur 30 ans.
Sur la DI de Lyon, les chiffres sont quasi les mêmes avec, par exemple, le nouvel établissement de Roanne qui coûtera à l'Etat, au bout de 30 ans, 103 millions d'euros, pour uniquement la location, alors qu'il n'a coûté que 55 millions au constructeur.
Par contre, les gels budgétaires pour l'année 2010 ne concerneront que la gestion publique.

Malgré ces constats révélateurs, l'Etat persiste et signe des contrats juteux pour les sociétés privées :
D'ici 2017, 5000 places supplémentaires seront créées et 12300 places vétustes seront fermées et remplacées par des places neuves, soit la fermeture d'une soixantaine de petits établissements.
Selon la ministre de la justice : «le choix des fermetures sera dicté par la vétusté et l'impossibilité d'y mettre en place la loi pénitentiaire ou les règles pénitentiaires européennes, elles interviendront entre mi 2015 et 2017 et les autorités locales seront informées bien en amont ».
Honteusement, aucune consultation avec les syndicats n'est prévue à ce sujet.

Alors même que le gouvernement entend agrandir à nouveau le parc pénitentiaire, de nombreuses prisons vont être rayées de la carte. Les petites structures publiques vont disparaître au détriment de grandes unités carcérales privées. Le choix du gouvernement est donc très clair : incarcérer de plus en plus, regrouper les personnels et les détenus dans de grandes prisons modernes mais très déshumanisées, privatiser le système carcéral pourtant si onéreux. Ce système ne profitera d'ailleurs qu'aux grandes entreprises de constructeurs et de service à la personne.

Les personnels se verront dans l'obligation de quitter leur lieu de vie ou de travailler à des centaines de kilomètres de leur domicile, de travailler dans des structures aussi modernes qu'inhumaines, de vivre dans l'incertitude de leur future affectation ou même pour certains dans l'incertitude de garder leur emploi.
Le maintien des liens familiaux (qui devrait être renforcé si l'on s'en tient aux règles pénitentiaires européennes) pour les détenus est du même coup bafoué alors même que ces nouveaux établissements sont censés remplacer ceux qui ne permettent pas d'appliquer ces règles.

La CGT pénitentiaire s'oppose à la privatisation des services et des prisons.
La CGT pénitentiaire défend un service public de proximité et est donc favorable aux petites structures carcérales rénovées ou neuves, réparties équitablement sur tout le territoire et entièrement gérées par le public.

La CGT pénitentiaire exige du ministère l'ouverture de véritables négociations avec les différents partenaires, notamment les syndicats représentants les personnels directement concernés.

Montreuil, le 2 février 2010

263, rue de Paris - Case 542 - 93514 Montreuil cedex - Tel : 01.48.18.82.42 ou 82.32 ou 32.56
Fax : 01.48.18.82.50 E-mail : ugsp@cgt.fr Site internet : www.ugsp-cgt.org